



7 mai 2020

AVIS À LA POPULATION
MESURES D'ATTÉNUATION FINANCIÈRE

Le 5 mai dernier, le conseil municipal de Saint-Alexandre-de-Kamouraska a adopté de nouvelles mesures d'atténuation financière pour les contribuables.

TAXES FONCIÈRES

Tout comme il a été décidé pour les deux premiers versements, le conseil municipal offre la possibilité à tous les contribuables de retarder le troisième et quatrième versement des taxes foncières, si leur situation le requiert, d'un maximum de trois semaines, et ce, sans aucune pénalité ni intérêt.

Le troisième versement étant dû pour le jeudi 25 juin, il est maintenant possible de le repousser au plus tard le jeudi 16 juillet.

Le quatrième versement étant prévu pour le jeudi 13 août, il pourra être repoussé au plus tard le jeudi 3 septembre.

Prenez note que les dates d'échéance des versements subséquents restent, pour l'instant, les mêmes. Il est possible d'en prendre connaissance sur le site Internet stalexkamouraska.com ou sur la page Facebook Municipalité Saint-Alexandre Kamouraska.

Puisque le bureau municipal est fermé au public, il vous est possible de payer vos taxes en insérant votre chèque dans la boîte extérieure du complexe ou en utilisant Postes Canada. Vous pouvez aussi le faire à distance, via AccèsD.

TAXE DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Communément appelée « taxe de bienvenue », une mesure d'allègement est également prévue pour cette taxe. Tous les contribuables auront jusqu'à 90 jours, plutôt que 30 jours, pour la payer en totalité sans pénalité ni intérêt. Pour ce faire, vous pouvez utiliser les mêmes modes de paiement que pour les taxes foncières.

Pour plus d'information, contactez-nous au 418-495-2440, # 221 ou par courriel : info@stalexkamouraska.com.